



No interne
(réservé à l'administration)

Demande pour la recette d'une installation de couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments

Renseignements sur le demandeur

Coordonnées de la partie requérante organisant une recette quant à la mise en service d'une installation de couverture RENITA à l'intérieur d'un ou plusieurs bâtiments.

Société :

Nom et prénom du
représentant qui introduit
la demande:

Fonction du représentant :

Adresse officielle :

Numéro(s) de téléphone du
représentant :

Adresse email du
représentant :



Informations générales sur l'installation de couverture radioélectrique

Objet de la demande : Nouvelle installation
 Modification d'une installation existante (*)

Nom(s) du/des bâtiment(s) :

Adresse(s) du/des
bâtiment(s) :

Présence d'un contrat de
maintenance de
l'installation? oui
 non

Installation alimenté par une
alimentation continue ? oui, avec une autonomie de ____ heures
 non

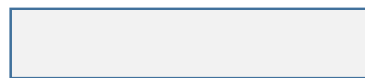
Installation alimenté par un
groupe électrogène ? oui, avec une autonomie de ____ heures
 non

Date prévue/estimée de
mise en service :

(*) En cas de changements,
prière d'indiquer le numéro
de l'installation attribué par
l'administration :

Signature du demandeur :

 , le



Notes

Ce formulaire doit être :

- Rempli électroniquement ;
- Dûment et correctement complété;
- Valablement signé (manuellement ou électroniquement);
- Transmis à l'adresse *renita.inhouse@me.etat.lu* .

Documents à joindre obligatoirement :

- **Design RF** : *Tous les documents pertinents concernant le design RF (situation « as-built »);*
- Pour les installations avec une interconnexion TMO-I4[OFFAIR-EXIST] :
 - o **Mesure d'isolation** : *La mesure d'isolation documente l'isolation entre le système antenne et l'antenne donneuse.*
 - o **Mesure de la bande descendante** : *La mesure de la bande descendante à l'entrée du répéteur permet de vérifier que les paramètres d'interconnexion sont valides et permettent effectivement d'interconnecter l'installation de couverture à la station de base désignée par le Ministère.*

Le Service RENITA contactera le demandeur de la recette dans les meilleurs délais afin de fixer un rendez-vous sur place. La présence des responsables de l'installation et des sociétés en charge de l'intégration et la configuration de l'installation est requise lors de la recette.

Après une recette réussie, l'autorisation de mise en service déjà établie rentre en vigueur.

Les documents relatifs au résultat de la recette parviendront à la partie demanderesse quelques jours après la recette.

La mise en service d'une installation de couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments n'est pas permise sans recette réussie.